



CADRE DE REPONSE - Appel à candidature
«Porteur de projet et gestionnaire de la
Maison de la famille du secteur carcassonnais»

Nom du candidat :.....

1. La présentation du candidat :

Identification du candidat, statuts, siège, conseil d'administration, dernier compte rendu du CA, les comptes de résultat 2016 et 2017 du candidat

2. Le projet de service de la Maison de la famille :

Le candidat présentera le projet de service de la Maison de la famille : les objectifs, la méthodologie, les publics ciblés (familles et partenaires), l'implication des familles et des partenaires dans la vie de la structure, le plan de communication, les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Pour rappel, le public cible sera constitué notamment par les jeunes parents, les parents vulnérables (ex : contrat de ville), les familles rencontrant des difficultés liées aux comportements des enfants.

Le candidat précisera les prestations et/ou activités autres que celles figurant au socle de base des activités attendues qu'il envisage de proposer dans son projet, en mentionnant les modalités de mise en œuvre.

3. Le plan d'actions :

Dans le cadre du projet de service de la Maison de la famille, le candidat détaillera un plan d'actions ainsi que sa mise en œuvre sur 6 mois en mentionnant les partenariats établis.

Pour rappel, ce plan d'action sera à destination de toutes les familles et en adéquation avec les besoins identifiés, la variété des actions, des actions innovantes, la mise en œuvre visant la

participation des acteurs du territoire et l'implication des parents dans la structure et les outils et fréquence des actions de communication en lien.

Les partenariats pourront être formalisés par un engagement écrit figurant au dossier, par voie de signature ou de lettre de soutien et d'engagement.

4. Le budget annuel prévisionnel :

Le candidat complètera le document budgétaire 2019 en annexe du cadre de réponse.

Ce budget intègrera les charges courantes de mise à disposition du local par l'UDAF.

Pour rappel, le budget proposé tiendra compte de l'adéquation entre les actions développées et le nombre d'ETP proposés, de ressources nouvelles et de promesses de financement.

Outre la fourniture de ce budget, le candidat établira un plan de financement.

Pour rappel, les candidats sont informés que la CAF apportera une aide au fonctionnement de la structure de l'ordre 60 000 € annuels qui se décompose en 20 000 € de prestation de service Espace de vie sociale (voir le SDAVS schéma départemental de l'animation de la vie sociale en annexe) et 40 000 € de subvention. Cette aide sera attribuée en fonction de la qualité du projet, et de l'engagement des différents financeurs.

Le plan de financement comportera l'engagement des différents financeurs (politique de la ville, communauté de communes, fonds européens, prestation de service, Fondations diverses etc.) et ne se limitera pas à une seule origine de financement.

5. Les CV des membres du plateau technique :

Le candidat fournira le CV des membres du plateau technique qu'il envisage de mettre en place et mentionnera les compétences, les références-expériences des membres de l'équipe affectée au fonctionnement de la MDF.

6. Les exemples d'actions réalisées :

A l'appui de sa proposition, le candidat fournira des exemples d'actions réalisées en matière d'animation collective en réseau dans le secteur de la parentalité ou de l'animation sur les 5 dernières années, ainsi que tous documents permettant de juger de la capacité du candidat dans le cadre de la réalisation de cette mission.

Fait à, le / / 2018.

Signature